

Date de dépôt: 1^{er} septembre 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion du Fonds d'équipement communal pour l'exercice 2003

Rapport de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce rapport a été traité par la commission lors de trois séances du 17 mai, 24 mai et 20 juin 2006 sous les présidences respectives de MM. Christian Brunier, Pierre-Louis Portier et Alain Etienne. MM. Jean Suter, directeur des services financiers du DIAE, et Marc Gioria, économiste spécialiste en finances publiques au Département des finances, ont participé aux travaux de la commission. Le procès-verbal a été rédigé avec minutie par M. Christophe Vuilleumier en qualité de procès verbaliste.

Discussion sur le rapport

Un commissionnaire, élu communal, rappelle que la finalité première du Fonds d'équipement communal (FEC) est de rembourser les intérêts des emprunts communaux. Néanmoins, il a une deuxième fonction: le financement des investissements qui concernent l'ensemble des communes après adhésion de l'ACG et du comité du fonds.

Ce fonds, alimenté par le tiers des droits d'enregistrement, a comme véritable enjeu la péréquation entre les communes aisées et pauvres.

Un commissaire répond, à ceux s'étonnant de la destination exclusive du fonds à des activités sportives et non à celles de la petite enfance ou autres activités sociales, que le centre du Bois-des-Frères et la patinoire étaient sous-équipés. De plus, les 10 millions de F promis par l'Etat n'ont pas été versés !

Audition de MM. Jean Suter, directeur des services financiers du DIAE, et Marc Giora, économiste, spécialiste en finance publique au DF

M. Suter précise que le fait de traiter un rapport de gestion en commission parlementaire est une véritable innovation. Il précise que le rapport 2004 sera plus intéressant mais plus délicat suite aux restrictions budgétaires. Il commente le rapport en précisant que deux conseillers d'Etat siègent dans le conseil du fonds en compagnie d'un magistrat de la Ville de Genève et de six représentants des communes.

Il rappelle les différents critères qui sous-tendent la gestion du fonds. Il souligne que la participation ordinaire va passer de 11 à 10 millions. En 2003, le financement du fonds a permis de participer au budget du Grand Théâtre et à la création des équipements sportifs du Bois-des-Frères et Sous-Moulin. Les TPG ont bénéficié de 3 millions et le CIDEDEC de 1,5 million.

La source de financement du fonds est alimentée par le produit de certains actes notariés. Différentes perspectives légales et budgétaires, qui entraîneront pour les années à venir une diminution très sensible du fonds, sont énumérées.

Certaines commissaires souhaiteraient aborder la nature du fonds et l'avenir de son fonctionnement.

M. Suter précise que l'étude des motions concernant le fonds d'équipement communal a été attribuée au Département des finances et qu'un projet de loi sera soumis au Grand Conseil d'ici quelques mois. Il souligne que le FEC financera dorénavant d'une manière constante les places de crèche dès 2004. M. Suter mentionne que le FEC a été créé par M. Bernasconi, conseiller administratif de Lancy il y a cinquante ans. Il a pour objectif la péréquation qui permet de mieux redistribuer les recettes selon la situation des communes.

Une discussion s'instaure entre les commissaires sur les modalités du fonds, ses affectations et surtout sa dotation

Les commissaires souhaitent veiller sur l'avenir du FEC et rendre attentif le Conseil d'Etat concernant leurs attentes en la matière.

Le rapport est soumis au vote.

En faveur :

1 L
2 R
1 PDC
2 Ve
3 S
1 MGC

Abstention :

1 UDC

A l'instar d'une majorité de la Commission des affaires communales, régionales et internationales, le rapporteur vous prie d'approuver ce rapport.